

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A LA CARTE DE LA BARECHE



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU LUNDI 9 JUILLET 2018

Présents : Tous les membres sauf

Absents excusés : Jean-Paul Nicolet (Procuration à Arnaud Vivien), Isabelle Durand

Absente non excusée : Céline Ulas

Secrétaire de séance : Denis Donzé

Approbation du dernier compte-rendu de réunion du 05/06/2018

1/ Recrutement ATSEM/ménage/accompagnement bus : suite donnée à la commission

Présentation par le Président des 3 candidates auditionnées par la commission.

Question des membres sur le contrat, sa durée (annuelle) et l'expérience des candidates.

Mme Marie Repecaud est retenue à l'unanimité et occupera à partir du 1^{er} septembre 2018 le poste d'ATSEM mi-temps+ ménage maternelle + accompagnement bus scolaire Saules/Guyans-Durnes.

2/ Délibérations pour modification horaires de postes au groupe scolaire

Suite à la modification des rythmes scolaires soit un retour à la semaine de 4 jours, les fiches de poste au groupe scolaire doivent être revus :

- 1 poste d'ATSEM plein temps passe de 19.75h à 22h/35^{ème}
- 1 poste d'ATSEM mi-temps/ménage/bus scolaire (recrutement évoqué ci-dessus) passe de 28h à 24h/35^{ème}
- 1 poste agent entretien et bus scolaire passe de 15h à 14.25 h/35^{ème}

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité des membres du syndicat.

3/ Connecteur concernant le prélèvement à la source (paiement par le syndicat à décider)

Le connecteur (outil informatique) proposé par l'AD@T servira à partir de janvier 2019 à transmettre aux services fiscaux de façon sécurisée et simplifiée les informations nécessaires au prélèvement à la source des impôts pour les agents du syndicat. Etant donné que la comptabilité du syndicat et de la commune de Lavans-Vuillafans est faite sur le même ordinateur, un seul connecteur suffit pour les 2 collectivités. Le syndicat s'engage à prendre à sa charge ces frais soit 300 € pour une durée de 3 ans (soit 100 €/an).

4/ RGPD (Règlement Général pour la Protection des Données) : avoir recours aux services de l'AD@T

Ce Règlement européen donne obligation aux Collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données et de respecter ledit règlement. Il est obligatoire depuis le 25 mai 2018.

L'AD@t propose une prestation de délégué à La protection des données destinées aux collectivités. Cette prestation consiste à auditer la sécurité de la collectivité et de l'accompagner dans l'inventaire des traitements de données à caractère personnel.

Le président propose au vote l'adhésion du syndicat à cette prestation proposée par L'AD@T afin de se mettre en conformité avec la loi et ce règlement :

Résultat du vote : 4 contre – 4 abstentions – 8 pour

Les services de l'AD@T seront donc utilisés pour la somme de 350 € HT la 1^{ère} année et 175 € HT les années suivantes.

5/ Parking de l'école et marquage au sol

Les marquages au sol seront réalisés par l'employé avec l'aide de Jean-Paul Sauge avant la rentrée scolaire.

Faut-il revenir sur la refonte du parking de l'école ? la question est soumise de nouveau au vote.

Résultat du vote : 1 pour – 2 abstentions – 13 contre.

Un rappel sera fait aux parents afin qu'ils cessent de venir en voiture à l'école et plutôt inscrire et utiliser les transports scolaires mis en place.

3/ Informations diverses

- Horaire des réunions : après discussion et vote il est décidé que toutes les réunions du syndicat auront lieu à 20h15.
- Evocation d'un regroupement des 6 communes : commune nouvelle :
La question est posée pour l'avenir des 6 communes de la Barèche. Chacun doit réfléchir à un regroupement de nos communes. Ce sujet sera abordé plus longuement lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à. 21h20

Le président,

Jean-Pierre PEUGEOT